



NOTRE REFUTATION DU RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE RELATIF A LA REPRESSION DES ACTIVITES DE LANCEMENT DU MOUVEMENT CITOYEN FILIMBI PAR LES SERVICES DE SECURITE LE 15 MARS 2015

Le 15 mars 2015, les services de sécurité ont interrompu la conférence de presse que tenait le mouvement citoyen FILIMBI dans les locaux de la maison de production ELOKO MAKASI dans la Commune de Masina.

Une trentaine de personnes ont été interpellées cet après-midi-là et maintenues au secret, sans qu'un mandat leur soit présenté, ni qu'aucune charge leur soit communiquée.

Une semaine plus tard, le 23 mars, l'Assemblée Nationale a institué une mission d'information parlementaire sur les circonstances des « arrestations » et la véracité des allégations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) et des responsables sécuritaires de notre pays.

Le rapport que ladite Mission d'Information vient de rendre à l'Assemblée Nationale et qui sera examiné dans les prochains jours contient malheureusement de nombreuses erreurs factuelles et quelques contre-vérités. Force est de constater par ailleurs que dans ses recommandations la Mission d'Information n'a pas suivi la logique de ses propres découvertes.

Faute d'avoir été entendue par la Mission d'Information, la Coordination FILIMBI rétablit les faits, corrige les contre-vérités dans le présent communiqué et formule les recommandations qu'appelle indubitablement la gravité des allégations mensongères portées par le Ministre de l'Information et Porte-Parole du Gouvernement de la République ainsi que les services de sécurité contre des jeunes congolais dont le seul crime est d'avoir exercé leurs prérogatives de citoyens, comme la loi les y autorise, comme le patriotisme l'exige.

A chaque point, nous reprenons le texte du rapport de la Mission d'Information (surligné en rouge gras).

1. DU TITRE

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION RELATIF A LA GESTION PAR LES SERVICES PUBLICS DU DOSSIER DES ORGANISATEURS DES RENCONTRES « Y'EN A MARRE »

Le projet mis en œuvre les 14 et 15 mars s'intitule : « **Engagement Citoyen des Jeunes** », non « **Rencontres Y'EN A MARRE** ».

2. DE LA METHODE

II. DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour s'informer de la gestion par les services publics concernés du dossier des organisateurs des rencontres « Y'EN MARRE », sans interférence avec les prérogatives de la justice dans le temps leur imparti, les membres de votre délégation ont procédé de la manière suivante :

- 1. Solliciter l'organisation des séances de travail avec tous les services concernés dans leur cabinet de travail ;**
- 2. Inviter les organisateurs des rencontres « Y'EN A MARRE », leur avocat-conseil, Maître LUMU et certaines personnes qui ont été interpellées par les services et relâchées ;**
- 3. Faire la descente sur le lieu des manifestations dénoncées ;**
- 4. S'entretenir avec les personnes éventuellement en détention ;**
- 5. Faire la revue documentaire ;**
- 6. Adopter le rapport y relatif.**

Sur le point 3 :

Tous les organisateurs de l'événement « Engagement Citoyen des Jeunes (ECJ) » n'ont pas été emprisonnés les 15 et 17 mars 2015. En outre, ceux qui ont été auditionnés n'étaient pas libres de leurs mouvements ni de leur expression.

Les organisateurs « libres » (Floribert ANZULUNI, Franck OTETE, Yangu KIAKWAMA, Ben KABAMBA, etc...) n'ont pas été contactés ni entendus par les membres de la commission. Ils auraient pu parler avec la commission par l'un des moyens de communication moderne, à défaut de risquer une arrestation. Ils avaient pourtant exprimé dès le 15 mars, le désir d'expliquer aux autorités le sens de leur démarche (cf Communiqué FILIMBI n° 1).

3. DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Sur le point 1.

Les animateurs d'un mouvement dit citoyen « FILIMBI EKOKI ».

Le mouvement « FILIMBI EKOKI » n'existe pas.

Le mouvement auquel se réfère la commission s'appelle FILIMBI, en activité sur terrain depuis plus de 2 ans. Les 14 et 15 mars 2015, il s'agissait de lancer publiquement le mouvement FILIMBI et d'en désigner les animateurs.

A ce stade, le mouvement FILIMBI n'avait pas encore désigné ses animateurs. Il y avait les représentants des 3 associations-membres (Ben Kabamba pour la JNS, Horli Ndjoli pour le FNJE et Fred Bauma pour la LUCHA) et les organisateurs du projet « Engagement Citoyen des jeunes » (Sylvain Saluseke, Franck Otete, Yangu Kiakwama et Floribert Anzuluni).

Sur le point 2.

Pour mémoire, il y a lieu de rappeler que le mouvement « FILIMBI EKOKI » sans personnalité juridique est une plateforme qui regroupe trois associations de fait :

FILIMBI, et non FILIMBI EKOKI, est en effet une association de fait, nous l'appelons un COLLECTIF.

FILIMBI est en réalité un label qui appartient à tous ceux qui se reconnaissent dans son esprit et en adoptent les principes.

Néanmoins, FILIMBI est porté à l'origine par 3 groupes clairement identifiés :

- Forum National de la Jeunesse pour l'Excellence (FNJE) ;
- Jeunesse pour une Nouvelle Société (JNS) ;

Toutes deux des Associations à Buts Non Lucratifs (ASBL) légalement constituées aux termes de la loi congolaise et,

- **LUCHA** (Lutte pour le Changement), association de fait, un collectif/mouvement dont la base se trouve dans la ville de Goma dans la province du Nord-Kivu.

Sur le point 5.

5. Les sénégalais BARRO CHEIKH MOHAMED FADEL et TALLA MALAL ALMANY alias FOU MALADE ont obtenu leur visa depuis Dakar à travers l'Ambassade de la République Démocratique du Congo, tandis que le sénégalais SANE ALIOU et le burkinabé OUEDRAOGO SIBIRI JOHAN ont sollicité et obtenu le visa volant délivré par la Direction Générale de Migration, DGM en sigle.

S'agissant des visas, nous tenons à dire que :

- Il n'y a jamais eu aucune intention malicieuse de notre part. Preuve en est que nous n'avons pas modifié l'identité des invités étrangers à qui le visa devait être octroyé ;
- Pour ce qui concerne les visas volants, deux de nos invités, un sénégalais et un burkinabé, ont dû annuler leur voyage pour des raisons d'agenda. Ce sont simplement les changements de dernière minute dans la délégation de nos invités qui nous ont amenés à demander des visas volants, les différents messages électroniques échangés avec nos invités existent.

- Les représentants les plus connus du mouvement Y en a marre (Fadel Barro et Malal Talal) avaient déjà obtenu leur visa via l'ambassade de la République Démocratique du Congo (RDC) à Dakar. Nous n'avions donc aucun intérêt à frauder par ailleurs.

Il faut rappeler par ailleurs qu'aucune de nos identités n'était secrète. Nous ne nous sommes pas cachés. Les organisateurs de l'activité étaient déclarés, leurs adresses et coordonnées connus.

Sur le point 7.a.

- a. Les visas volants accordés à deux des invités étrangers ont été sollicité par une société de droit congolais, MAZAL DRC SARL, qui s'est avérée non seulement inexistante et qui a en outre présenté une fausse adresse comme siège social (154, Avenue Colonel Monjiba), mais aussi les organisateurs ont présenté lesdits invités comme étant en mission pour compte de cette société fictive, profitant ainsi des facilités offertes aux investisseurs étrangers.**

Nous sommes particulièrement surpris d'apprendre aujourd'hui que ladite société, qui a émis les lettres d'invitation, n'existe pas et mettons, à ce stade, en doute cette affirmation. Quel intérêt avons nous de présenter volontairement une lettre signée par une société fictive, et ce uniquement pour les deux invités ayant bénéficiés d'un visa volant?

Sur le point 7.b.

- b. En effet les lettre de demande de visas volants, signée par Monsieur André KALAMO, non autrement identifié, ont été déposée à la DGM par Monsieur BASANABO NGANDU Victor, chargé du Protocole à l'ECOBANK, qui a déclaré avoir reçu lesdites lettres de Monsieur Floribert ANZULUNI, directeur au service risques de l'ECOBANK.**

Ni M. BASANABU, ni M. ANZULUNI ne se sont prévalus de leurs qualités et titre professionnels d'Ecobank, ni en parole, ni en utilisant un quelconque insigne de la banque. A aucun moment. Ils ont toujours agi à titre purement privé, comme la loi et la constitution congolaise les y autorise. Par ailleurs M. Anzuluni, qui a mis Mr. BASANABU en contact avec Mr. SALUSEKE en charge des démarches administratives, était en congé légal.

Tous les actes qu'ils ont posé l'étaient à titre purement personnel, et aucun n'imaginait enfreindre la loi, ni n'en n'avait l'intention, par action ou par omission.

Sur le point 7.c.

- c. La déclaration mensongère des visiteurs étrangers à leur arrivée à l'Aéroport International de Ndjili, de loger à l'Hôtel Venus ou ils ne se sont jamais rendus.**

Les visiteurs sénégalais, katangais, gomatraciens, burkinabè et autres, n'ont pas fait eux-mêmes leur réservation. Nous les organisateurs, avons réservé 4 chambres pour nos invités burkinabè et sénégalais à l'hôtel VINTAGE, pour lesquelles, à la demande de l'hôtel, nous avons payé un acompte de USD 1.000,- \$. Il n'y a jamais eu de réservation à l'hôtel Venus. Il est concevable que les préposés des services de la DGM aient confondu VINTAGE et VENUS.

Une certitude : les réservations au Vintage avaient été faites à leurs noms, plusieurs jours avant et l'acompte payé au nom de Mr. ANZULUNI. Là encore, aucune volonté de dissimuler de notre part.

Sur le point 7.d.

d. Le programme des activités prévus est curieusement rédigé en grande partie en anglais alors que ces manifestations sont organisées par les jeunes congolais, sénégalai et burkinabé, tous francophones.

Les programmes et documents ont toujours été pensés et rédigés en français.

Il est possible que l'un des documents de travail, le « programme des activités », inclue des termes anglais tels que « pick-up », « activity », « location », ... dans la mesure où tous nous travaillons dans les 2 langues dans la vie courante. Mais l'essentiel de ce document est en français, ainsi que les activités en question, comme vous le constaterez vous-même dans la copie transmise en pièce jointe.

Sur les points 7. e-f-g.

e. Les sénégalais appartiennent au mouvement citoyen « Y'EN A MARRE », mouvement de contestation accusé d'avoir joué un rôle déterminant dans le combat contre le président ABDOULAYE WADE.

f. le burkinabé est leader du mouvement burkinabé « BALAI CITOYEN » impliqué dans l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 ayant conduit à la chute prématurée du président COMPAORE, après avoir saccagé et incendié le siège du Parlement à Ouagadougou.

g. Le signataire des invitations, Monsieur Sylvain Saluseke alias Sylvain MBIYE MUSHIBA, avait effectué, entre décembre 2013 et novembre 2014, plusieurs voyages à Dakar au Sénégal où il a eu à rencontrer Monsieur BARRO CHEIKH MOHAMED FADEL connu pour son activisme dans la vie publique au Sénégal.

Y en a marre ne se limite pas à avoir mobilisé contre la réélection du président Wade, loin de là. Le Balai Citoyen ne se limite pas à avoir fait partir le président Compaoré, loin de là. De plus, le Balai Citoyen ne peut pas être tenu pour responsable de l'incendie du parlement burkinabè.

L'action de ces deux mouvements a commencé bien avant que la question des mandats des présidents de leur pays ne se pose. Elle va au-delà de la personne de ces présidents. Eux passeront. Quoiqu'il advienne, ils passeront.

Ce qui préoccupe Y'en a marre, Le Balai Citoyen, et FILIMBI, c'est la construction d'une société juste et démocratique, dans laquelle les jeunes sont citoyens. Ils connaissent leurs droits, les responsables à chaque niveau de l'état et développent leur capacité à influencer sur l'élaboration des politiques publiques et leur mise en œuvre au bénéfice de la majorité des citoyens.

L'ANR a confisqué les images du séminaire organisé le 14 mars et les échanges qui y ont eu lieu. Nous voulons que ces images soient rendues publiques et diffusées in extenso à la

RTNC, sans montage biaisé, pour que chacun voit que tous les participants à l'activité des 14 et 15 mars étaient préoccupés de construire, pas de détruire. Mais ce n'est pas parce qu'on ne veut pas construire avec les pouvoirs qui ne servent pas leur peuple qu'on veut forcément détruire, non. Nous voulons que la jeunesse congolaise soit pleinement actrice de la construction de son avenir.

Les échanges que Sylvain Saluseke a eu en direct avec nos amis sénégalais, que nous avons eu tous ensemble par la magie des nouvelles technologies (Skype, Facebook, et autres) ou simplement par messages électroniques et conférences téléphoniques, tous ces échanges, aussi incroyables que ça puissent paraître, portaient sur la question de fond de la transformation de nos pays et de nos sociétés, et de la manière d'y participer et de la modeler. La question de qui est président est essentielle, bien sûr mais elle est subordonnée à la société que nous voulons, au pays que nous voulons. Notre constat est que les pouvoirs politiques africains actuels, tels qu'ils agissent, ne sont pas en phase avec leur jeunesse qui pourtant représente l'écrasante majorité de leurs citoyens. La réaction à notre activité des 14 et 15 mars le montre très bien. Le fossé se creuse.

Voilà les questions de fond auxquelles nous réfléchissons, auxquelles nous appelons le maximum de congolais à réfléchir, jeunes, vieux et, pourquoi pas étrangers. Enfin, après la réflexion, nous souhaitons que les jeunes congolais s'engagent et agissent. Qu'ils ne restent pas sur leur chaise en spectateurs aigris et frustrés. Le Congo nous appartient à tous. C'est à nous de bâtir notre maison.

Au Sénégal et au Burkina, partout en Afrique et même dans le monde, Y'en a marre et le Balai Citoyen sont respectés pour la qualité de leur réflexion et la force de leur engagement. Pourquoi devrions-nous avoir honte de nous associer à eux ?

Sur le point 7.h.

h. Le financement des activités du mouvement « FILIMBI EKOKI » a incité les services à l'inquiétude : ouvert le 5 mars 2015 dans les livres de RAWBANK sous l'intitulé de Forum National de la Jeunesse pour l'Excellence, en sigle « FNJE », le compte de cette association de fait a été crédité le même jour par le débit d'un compte intermédiaire intitulé Association Congolaise pour l'Environnement, ACE en sigle et alimenté depuis novembre 2014 par la Banque Africaine de Développement, BAD en sigle et certains

FILIMBI n'a pas de personnalité juridique. Ce sont les associations membres, légalement constituées, qui portent les projets spécifiques. Qu'il s'agisse d'assainissement, d'alphabétisation, de sensibilisation ou toute autre chose que les membres du Collectif pense important pour l'avancement du Congo. Dans le cas du projet pour l'Engagement Citoyen des Jeunes, l'association porteuse est le FNJE mentionné plus haut. Tous les documents requis établissant l'existence légale de l'association FNJE ont été transmis à la banque, d'où le délai entre la demande d'ouverture de compte et l'ouverture formelle. L'ACE est une association dont le numéro de compte se différencie de celui du FNJE par un seul chiffre. C'est ainsi que l'ordre de virement du bailleur du FNJE a été exécuté sur le compte ACE. Il s'agissait là d'une erreur de la banque, comme il en arrive. Cette erreur, dont les supports sont disponibles, ne porte nullement à conséquence.

Sur le point 7.i.

- i. En violation des règles bancaires (statuts et règlement intérieur, personnalité juridique civile consacrée par le ministère de la justice, des photos des mandataires), ce compte a été ouvert par une association de fait, dont l'adresse de siège, numéro B3J 611, Quartier Salongo, Commune de Lemba, Ville de Kinshasa, s'est avérée fautive, après visite des agents RAWBANK sur les lieux.**

L'adresse, soi-disant frauduleuse, l'adresse B3J 611 est bien l'adresse originelle du FNJE. Un Procès-verbal de changement d'adresse a été établi en bonne et due forme et transmis à la banque.

Sur le point 7. j.

j. Les initiateurs du mouvement « FILIMBI EKOKI » (*filimbi* signifiant en swahili « sifflet », *ekoki* est un mot lingala qui veut dire « ça suffit ») ont conçu un logo représentant un sifflet retentissant de la bouche d'un arbitre dont la main droite exhibe en même temps un carton rouge, comme pour exclure immédiatement un joueur en plein match.

Le logo de FILIMBI fait référence à beaucoup de choses :

- Au lanceur d'alerte (whistleblower en anglais) qui dénonce une situation d'injustice systémique, là où il vit ou travaille, au péril de son propre confort, voire de sa vie ;
- A la sentinelle qui avertit d'un danger imminent dans le brouillard ;
- Aux veillées de quartier victime de l'insécurité (exemple : les « kuluna »). Tout le monde est concerné, tout le monde veille, parce que le danger peut venir de partout. Et c'est la Responsabilité de chacun de siffler quand le danger apparaît de son côté, pour appeler toute la communauté à l'aide et à la rescousse ;
- A l'arbitre, oui, qui siffle les fautes, tantôt pour donner un conseil, tantôt pour un simple avertissement mais quelque fois pour signifier une exclusion, en cas de faute grave.

Cette main qui tient le sifflet et le carton symbolise les jeunes congolais qui prennent conscience de leurs droits et se donnent les moyens de veiller à la bonne application des règles communes, de la Constitution et des lois, et de sanctionner démocratiquement tout écart. FILIMBI c'est cela aussi, oui.

Sur le point 8.

- 1. Après le déroulement des activités liées à l'atelier à Don BOSCO/MASINA le 14 mars 2015, les organisations ont tenu le 15 mars 2015 une Conférence de presse au siège du Studio ELOKO MAKASI sis 10, avenue UDPS, Quartier Sans fil dans la Commune de MASINA appartenant à Messieurs Alain CANNONE de nationalité française et Lucrèce LOMPENGI BOLERO de nationalité congolaise qui se disent avoir été manipulés, trompés, roulés dans la farine par les organisateurs contre qui ils se déclarent très fâchés.**

Jamais nous n'avons menti à qui que ce soit, nos textes existent, ils sont clairs. Nos paroles, nos dialogues ont été enregistrés.

Malheureusement la répression aveugle, injustifiée des services de sécurité a causé un préjudice très important au Studio Eloko Makasi, matériel et moral. Ils ne sont pas les seuls dans ce cas. Il serait d'ailleurs juste que l'Etat les dédommage. Pour ce qui concerne l'allégation de manipulation et de mensonge, nous n'avons pas pu parler à ces amis, malheureusement.

Nous tenons par ailleurs à dénoncer les pressions, menaces et nombreux préjudices dont sont victimes jusqu'à ce jour, tous les jeunes qui ont participé aux journées à la réflexion sur l'Engagement Citoyen les 14 et 15 mars 2015. Tout ça pour avoir simplement cru en leur pays, et cru qu'on pouvait y dire sa vérité. Cela ne servira pas la cause de la jeunesse congolaise de nous opposer à Lyke Mike, Oracle, BMS et tous les autres. Il y a des images qui sont là, que l'ANR garde et cache. Tous ont cru en ce que FILIMBI défend. Le jour viendra où ils pourront le dire sans crainte.

A notre très grand regret, la situation chaotique causée par la répression continue depuis le 15 mars 2015, nous empêche malheureusement de payer aux nombreux prestataires de service auxquels nous avons fait appel le solde du travail qu'ils ont fourni.

Sur le point 9.

2. Dans sa conférence de presse tenue le 15 mars 2015, l'un des trois sénégalais, Sieur BARRO CHEIKHMOHAMED FADEL déclare ce qui suit :

**« Même si KABILA peut incarner en lui-même, tout ce que l'on peut reprocher à un
« fossoyeur de la démocratie, on va le combattre en tant que tel, comme nous
« l'avons fait contre ABDOULAYE WADE et contre CAMPAORE Blaise, et que nous
« ferons certainement bien plus si KABILA insiste, coûte que coûte, à s'imposer
« alors que la Constitution ne lui permet plus. Il faut que ce discours soit claire.
« Alors que faire ?
« Il y a des choses, comme on dit en Wolof, que l'on discute dans la chambre et
« non en public, on ne peut pas les dire ici en public tout de suite. Ce qui est
« important, ce qu'on sache qu'on est là. On dit juste à nos jeunes congolais de
« s'organiser. Les réunions, les conférences de presse se déchaînent plus
rapidement que les armes. »**

Cette citation de Fadel BARRO est volontairement prise hors contexte. Ce procédé trahit sa pensée et la contredit même. Pendant toute la conférence de presse, Fadel et les autres animateurs (Fred, Oscibi, Ben), n'ont cessé de parler d'action non violente et pacifique. Certes contestatrices si besoin était, mais toujours non violente, pacifique, légale, et même constructive. Lorsqu'il parle de choses qu'on discute dans la chambre, il est clair pour toutes les personnes présentes qu'il pense à des actions, contestatrices, spectaculaires, mais non violentes, légales et pacifiques.

Toute personne qui verra du début à la fin, les images de la conférence de presse confisquées par l'ANR, comprendra qu'il ne peut s'agir que de cela, sans même connaître le collectif Y'en a marre ou son combat.

Sur le point 10.

- 3. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et a précipité l'interpellation, après la conférence, par les services de l'ANR appuyés par les éléments de la Police Nationale Congolaise, PNC en sigle de 27 personnes trouvées sur les lieux de la manifestation et dont les noms et qualités suivent :**

Les enlèvements opérés ce 15 mars 2015 n'ont pas été appuyés par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) tel qu'indiqué dans le rapport mais plutôt par des éléments de la Police Militaire, des images existent. En outre, la commission parlementaire souscrit-elle au fait que l'expression d'une opinion pacifique, aussi controversée soit-elle, justifie l'arrestation arbitraire et la contrainte par corps, sans communication de motifs, ni de griefs, au secret, en violation de la Constitution ainsi que des lois de la République ?

Sur le point 12.

- 4. Bien après, il a été découvert qu'un slogan, destiné à être répété en chœur par les participants congolais au concert qui devait avoir lieu après la conférence de presse, avait été conçu : « Kabila zéro, le peuple aura ta peau, Kabila salaud, le peuple congolais aura ta peau ». Ce slogan est l'œuvre de l'activiste burkinabé OUEDRAOGO SIBIRI, alias OSCIBI JOHAN qu'il a fait répéter en chœur aux autres activistes de « BALAI CITOTEN » venus l'accueillir à l'aéroport de Ouagadougou le 20 mars dernier, après son expulsion du Congo. Ce slogan a d'ailleurs été diffusé depuis cette date sur les sites www.panafricain.com et www.ouaga.com et se trouve aujourd'hui à la portée de tout le monde.**

Comment FILIMBI peut-il être comptable de l'expression de colère de citoyens burkinabés qui n'ont trouvé que ce chant au moment où ils accueillaient leur compatriote enlevé arbitrairement et détenu au secret 3 jours durant au Congo ?

Le concert populaire à Masina devait être animé par les artistes congolais conviés à l'activité des 14 et 15 mars. Deux d'entre eux avaient d'ailleurs interprété brièvement une de leur création devant les journalistes lors de la conférence de presse. L'ANR a les images, que la RTNC les diffuse en entier, sans les tronquer.

Sur le point 14

14. Concernant les autres membres de FILIMBI EKOKI, des informations nous fournies par l'ANR, il ressort que Sieurs ANZULUNI ISILOKETSHI, KIAKWAMA KIA KIZIKI MI YANGU, BEN KABAMBA, DJAMBA OTETE et NGUOMOJA AMURI, véritables pièces maitresses de l'organisation, auraient été transportés par le vol UNO-890 de la MONUSCO le 19 mars 2015 de Kinshasa à Goma et de Goma à Entebbe en Ouganda avant de se rendre, via le Rwanda, en Europe particulièrement en France.

A aucun moment nous n'avons mis les pieds au Rwanda. Aucun d'entre nous. Nous réfutons énergiquement ce mensonge et exigeons à la commission de nous présenter les évidences d'une telle affirmation dont le seul objectif est de nous décrédibiliser au sein de l'opinion nationale, principalement la jeunesse.

Sur le point 15

15. Le dernier interpellé en date du 4 avril 2015, c'est Monsieur OMEKONGO MBAYO alias BAGUERA, concepteur du logo « FILIMBI EKOKI » en vue d'éclairer les services sur le mystère du sens à donner au dit logo.

Le rapport de la Commission ne relève pas le fait que Francis « Baguera » a été enlevé dans son bureau un samedi en pleine journée, devant ses collègues, par des hommes non identifiés à ce jour, qu'il a été détenu dans un lieu non identifié à ce jour, et qu'il est réapparu après deux jours, on ne sait, ni comment, ni pourquoi, après avoir vraisemblablement subi des sévices corporels.

Qui a commis ces actes illégaux ?

Sur le point 19

19. S'agissant du caractère terroriste du mouvement FILIMBI EKOKI, votre mission a tenu à s'en assurer auprès des services de l'ANR, de la DGM et de la PNC, dont les responsables ont déclaré qu'au stade actuel de leurs investigations, aucun indice ne pouvait l'établir.

Il y a encore 2 jeunes hommes, Fred Bauma et Yves Makwabala, qui croupissent illégalement et injustement à la prison de Makala depuis maintenant plus de 2 mois, alors que tous les services de sécurité de notre pays affirment qu'après 1 mois et demi d'enquête, ils n'avaient rien trouvé, c'est extrêmement grave. Que dire alors des accusations portées par le Ministre de l'Information et Porte-Parole du Gouvernement lors d'une conférence de presse spéciale au cours de laquelle nous avons nommément été cité et qualifié de terroristes, comploteurs ayant une somme importante dans l'une des banques locales, en plein apprentissage des méthodes d'insurrection et nous en passons. Des jeunes ont perdu leur emploi, des familles ont été déstructurées, d'autres sont toujours aux arrêts, comment pouvons-nous, en tant que citoyen, accepter de telles injustices ? Si il n'y a rien dans le dossier, pourquoi alors maintenir Fred Bauma et Yves Makwambala en détention ? Ne seraient-ils pas en réalité des prisonniers politiques ou d'opinion ?

Sur le point 20

Examinant le cas de Fred BAUMA, votre mission a voulu savoir sa lecture des activités dénoncées par les services. En réaction à cette préoccupation, Fred BAUMA, qui découvrait FILIMBI et ses activités à cette occasion, s'est déclaré très déçu par les propos tenus par le sénégalais BARRO CHEIKH MOHAMED FADEL qui avaient tendance à glisser dans le domaine politique alors que les activités de LUCHA, son mouvement, s'occupait uniquement de l'amélioration du vécu quotidien des populations (question d'eau potable, de routes, d'inondation, de la fourniture de l'électricité,...).

De sérieux doutes sont émis par tous ceux qui, comme nous, ont côtoyé Fred Bauma et savent l'homme sérieux et courageux qu'il est. Jamais il ne se serait laissé mener, fut-ce par un Fadel Barro, si cela allait à l'encontre de ses convictions profondes qui sont pour l'avancement de notre pays, son amélioration. L'Honorable rapporteur de la commission parlementaire confirme d'ailleurs indirectement ces doutes en signant ce rapport sous réserve, notamment de ce point-ci, parmi beaucoup d'autres.

Sur le point 21

21. S'agissant des conditions de détention et des interrogations, toutes les personnes interrogées par les membres de votre mission, prévenus en détention, anciens détenus et interpellés, ont unanimement déclaré que lors de leur interpellation et de leur détention dans les bureaux de l'Agence Nationale de Renseignements, ANR en sigle, ils ont été bien traités, auditionnés avec respect, conformément à l'esprit de la lettre circulaire n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/785/2015 adressée le 20 mars 2015 aux responsables de l'ANR, de la DGM et de la PNC par le Vice premier ministre en charge de l'intérieur et sécurité.

Comment la commission peut-elle porter foi aux déclarations de personnes qui ont été enlevées sans motif, brutalisées pendant cet enlèvement et pendant les premières heures de leur détention et enfin maintenues sans contact avec le monde extérieur jusqu'à la rencontre avec la commission ?

Par ailleurs, la torture n'est pas seulement physique, elle peut être morale aussi ; interdiction d'accès aux familles ou avocats pendant plusieurs semaines, pas de vêtements de rechange, un plat de vieux riz aux vieux haricots par jour, des paroles menaçantes très fréquemment, au point de nécessiter l'intervention de l'Administrateur Général de l'ANR lui-même,...

Le Vice-Premier Ministre BOS HAB est cité à travers sa circulaire, mais aucune mention n'est faite du respect des dispositions sur les droits de l'homme contenues dans les traités internationaux auxquels la RDC est partie, ni de dispositions de la constitution, ou des lois de la République sur ces questions, ni même le courrier que ce dernier a transmis à l'Administrateur Général de l'ANR lui demandant de libérer toutes les personnes arrêtées au cas où ce dernier n'aurait aucun élément de preuves sur les graves accusations portées contre les organisateurs des activités du 14 et 15 mars 2015.

Sur le point 22

22. Les trois personnes restées en détention ont déclaré à votre mission avoir reçu la visite des membres de leurs familles respectives et être en contact avec eux. Cependant, ils ont soutenu n'avoir pas encore consulté ni directement, ni indirectement un quelconque avocat pour assurer leur défense. Ils ont même soutenu n'avoir jamais entendu parler de Maître LUMU.

Les pauvres jeunes gens n'ont eu accès à leur famille qu'après de nombreuses semaines.

Ils ne pouvaient pas avoir entendu parler de Me LUMU, avocat agréé par leurs familles, puisque l'ANR lui interdisait l'accès à ses clients.

RECOMMANDATIONS

- A la lumière du manque criant d'éléments établissant une quelconque tentative d'entreprise terroriste ou de déstabilisation de l'Etat, nous demandons que les autorités judiciaires arrêtent toutes les poursuites contre nos deux compagnon, ou tout autre membre de FILIMBI, et les libèrent immédiatement, sans condition. Les charges retenues contre eux sont irréalistes et indéfendables.
- Nous demandons que cessent le harcèlement contre tous ceux qui, de près ou de loin, volontairement ou non, sciemment ou non, ont aidé les activistes du Mouvement FILIMBI et associés.
- Il ressort de la lecture de ce rapport que toutes les personnes interpellées par les services de sécurité ont été victime d'une privation illégale de leur liberté, au mépris de la Constitution et des lois de la République, du fait de leurs opinions supposées.

Il faut que les responsables de tels actes arbitraires soient poursuivis et sanctionnés.

- Pour aider le public à se faire une meilleure opinion de ce qu'ont été les activités des 14 et 15 mars, il serait bon que l'ANR remette les enregistrements effectués lors des ateliers et de la conférence de presse. Ainsi chacun verra que jamais il n'a été question d'individus, mais toujours de notre pays, le Congo.
- Enfin nous demandons que conformément à la constitution et à la loi congolaise, ainsi qu'aux traités dont la RDC est signataires, les membres de FILIMBI à travers toute la république puissent travailler en toute sécurité, en toute sérénité à la construction d'un Congo meilleur.

La non-application des recommandations susmentionnées nous confortera dans l'idée que cette répression illégale et injuste est guidée par des raisons politiques.

Merci pour votre attention

LA COORDINATION FILIMBI

Coordonnateur : ANZULUNI ISILOKETHSI Floribert

Porte- Parole : KIAKWAMA MI YANGU

Chargé de la Stratégie & Communication : OTETE DJAMBA Franck

Chargé du Réseautage & de la levée de fonds : KABAMBA Ben